

**Synthèse des contributions de la rencontre des organisations professionnelles du cadre de vie du mercredi 26 septembre 2012 sur le thème « Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature »**

La deuxième rencontre avec les professions du cadre de vie, placée sous le patronage du ministère de l'égalité des territoires et du logement, fait suite à celle concernant le thème 2011 :

« Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? », dont les points essentiels ont été rappelés en introduction par Alain Lecomte, Président de section au Conseil général de l'écologie et du développement durable (CGEDD).

En 2012, « **Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature** » est le thème choisi par le Séminaire Robert Auzelle(SRA) pour sa réflexion annuelle inscrite en soutien à la politique du Grenelle dans le cadre de son partenariat avec la Direction générale de l'aménagement, de la nature et du logement (DGALN). Ce titre propose d'aller au-delà d'une conception normative des notions d'écoquartier et de trame verte et bleue, considérant d'une part la vocation de tout quartier et de toute agglomération à prendre en compte l'écologie dans son projet de développement durable et d'autre part le souci d'appartenance de tout territoire à un réseau continu d'espaces naturels aux diverses échelles géographiques. Il s'agit bien de la mise en marche d'une nouvelle conception d'un mode de vie liée à la promotion d'un cadre de vie où l'écologie s'installe au coeur de l'Art urbain.

Des contributions et des communications exprimées le 26 septembre ([www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)) par les organisations professionnelles, il ressort des actions et des attitudes communes :

***La notion de ville** évolue et conduit à considérer les agglomérations de communes rurales autour d'une petite ville, comme un enjeu fort du développement de demain pour la moitié de la population française*

***La notion de nature** évolue aussi pour être considérée comme le lieu continu de la biodiversité en milieu rural et urbain.*

***La maison individuelle** sera désormais appréhendée comme une maison urbaine coexistant avec des immeubles d'habitation dans des ensembles à densité et taille humaines.*

***Les nombreux colloques, brochures, expériences, guides, concours...** attestent des efforts en matière de formation permanente au sein des professions en matière de développement durable.*

***L'attitude réservée** des professionnels face à la seule application de normes et de labels, révèle leur volonté d'engager des procédures mieux adaptées à chaque cas d'espèces, plus ouvertes à l'imagination et à une gouvernance associant habitants et services publics.*

***La demande** de la maîtrise d'oeuvre est de nouveau exprimée auprès des élus maîtres d'ouvrages pour consacrer des moyens d'études revalorisés afin d'assurer une concertation démocratique en amont de tout projet de développement.*

***D'une manière générale tous les intervenants ont souligné la nécessité de sortir de l'opération isolée dans son périmètre de définition pour intégrer le souci écologique aux diverses échelles des territoires concernés.***

En conclusion, pour le SRA, le thème choisi nous révèle les territoires émergents des communautés de communes, nouveaux cadres de vie tout à la fois ruraux et urbains, où les habitants pratiqueraient **le respect de soi, des autres et de la nature** que nous vous proposons, à juste titre, d'appeler rurbanité. Cette deuxième rencontre devrait aussi encourager les professionnels à faire valoir leurs propres responsabilités et leur indépendance pour partager une éthique commune dans le cadre d'une **déontologie interprofessionnelle**.

Mais, tout reste à inventer.